



الجماعات الترابية، خدمات و تنمية تشاركية
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, PRESTATIONS ET DEVELOPEMENT PARTICIPATIF

BUDGET CITOYEN DE LA COMMUNE D'EL JADIDA

Province d'El Jadida

EXERCICE



LE BUDGET CITOYEN: OUTIL DE PROMOTION
DE LA TRANSPARENCE ET DE LA PARTICIPATION
CITOYENNE

LECONTENU

3 INTRODUCTION

C'EST QUOI UN BUDGET CITOYEN? 4

5 LES PRINCIPES BUDGÉTAIRES

LA STRUCTURE DUBUDGET DE LA COMMUNE 6

7 PRINCIPALES ÉTAPES DU PROCESSUS DE PRÉPARATION ET D'ADOPTION DU BUDGET DE LA COMMUNE

HYPOTHÈSES D'ÉLABORATION DU BUDGET DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE 2022 9

10 RECETTES ET DÉPENSES DU BUDGET DEL'ANNÉE 2022

QUELQUES CHIFFRES DÉTAILLANT LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DEL'ANNÉE 2022 12

16 QUELLES SONT LES PRIORITÉS BUDGÉTAIRES DEL'ANNÉE 2022

QUELQUES CHIFFRES DÉTAILLANTLES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT AU TITRE DEL'ANNÉE 2022 17

19 NOTIONS ET ANNEXES

NOTIONS DE BASE 20

23 LES TEXTES EN CADRANT L'OPÉRATION D'ÉLABORATION DU BUDGET DE LACOMMUNE

DÉTAIL DES PRINCIPALES ÉTAPES DU PROCESSUS DE PRÉPARATION ET D'ADOPTION DU BUDGET DE LA COMMUNE 24

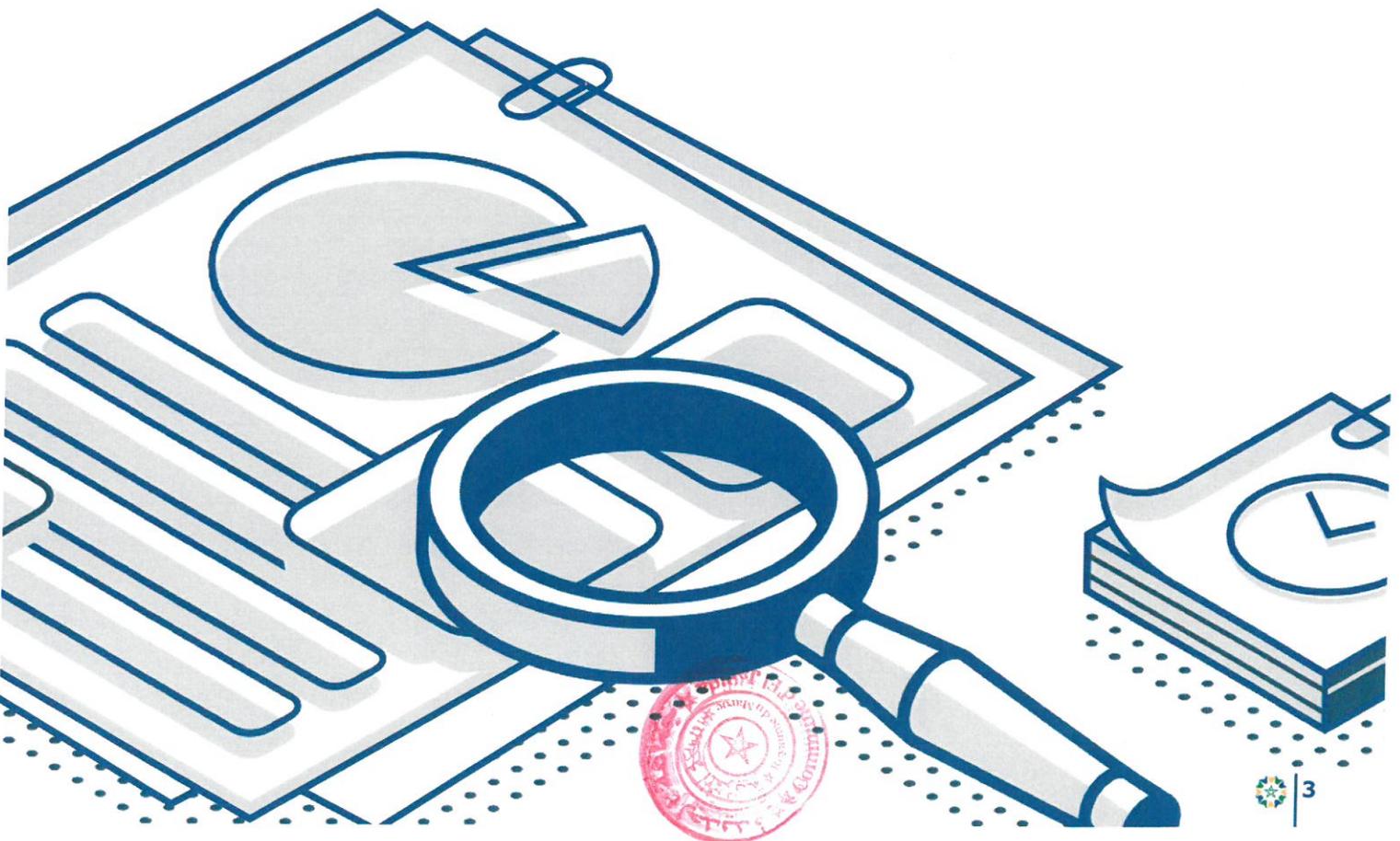




INTRODUCTION

Dans le cadre du renforcement des mécanismes de communication avec les citoyens, et pour consacrer le droit d'accès à l'information et le principe de transparence, la commune d'El Jadida a élaboré un document dénommé « **Budget Citoyen** » pour l'exercice 2022.

Il s'agit d'un document évolutif, qui s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue.





C'EST QUOI UN BUDGET CITOYEN?

Comme le budget de la commune est rédigé dans un langage technique, difficile à comprendre par tous, la commune d'EL JADIDA et en s'inscrivant dans la perspective nationale d'ouverture sur le citoyen dans la gestion des affaires locales, et en harmonie avec le livret conçu par la direction générale des collectivités territoriales, la commune a mis en place ce livret dans l'intention de le rendre plus simple, plus synthétique et plus facile à comprendre par chaque citoyen. L'objectif étant de permettre aux citoyens de déchiffrer la façon dont les dépenses sont réparties pour notamment financer les services publics locaux, ainsi que d'identifier les recettes provenant de diverses sources.

Ce document contient des informations et des chiffres sur les ressources que compte percevoir la commune et les dépenses qu'elle sera appelée à effectuer pour offrir des services aux citoyens. Il permet de mieux comprendre les choix et les contraintes auxquelles la commune fait face.

C'est ce qu'on appelle le « **BUDGET CITOYEN** ».

Cette initiative facilitera la participation du citoyen à la préparation du budget de sa commune dans le cadre du "budget participatif".







LES PRINCIPES BUD GÉTAIRES



Principe de l'unité: Requiert la présentation du budget dans un seul document.



Principe de l'annualité: Exige l'élaboration d'un budget pour chaque année civile (du 1^{er} Janvier au 31 Décembre).



Principe de l'universalité: Consiste à imputer l'ensemble des recettes sur l'ensemble des dépenses et qu'il n'est pas autorisé d'affecter une recette spécifique à une dépense spécifique.



Principe d'équilibre: Dans le budget, les recettes doivent être strictement égales aux dépenses.



Principe de spécialité: Signifie que l'autorisation des dépenses est détaillée et que chaque crédit a une destination bien indiquée en termes d'affectations sous forme de chapitres, articles, programme et projets.



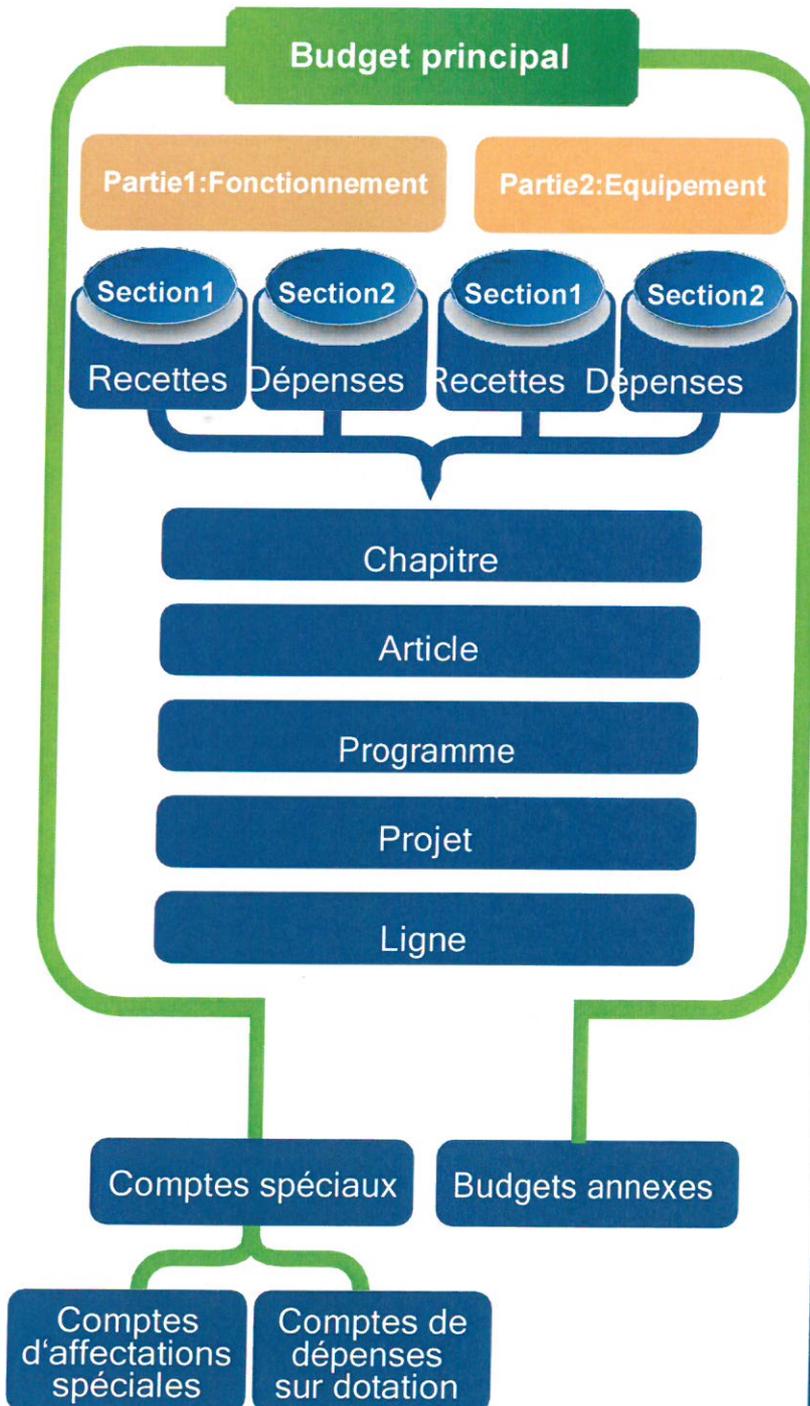
Principe de la non compensation: On ne peut pas affecter des recettes particulières au financement de dépenses spécifiques au sein de la même partie du budget.

L'élaboration du budget de la commune doit obéir à un ensemble de principes et de règles budgétaires,
Applicables à toutes les communes.





LA STRUCTURE DU BUDGET DE LA COMMUNE



LE BUDGET DE LA COMMUNE COMPREND DEUX PARTIES:

La 1^{ère} partie décrit les opérations de fonctionnement tant en recettes qu'en dépenses.

Le fonctionnement regroupe toutes les opérations qui concernent l'exploitation et la Gestion courante. Exemple: Dépenses du personnel, parc auto, intérêts des emprunts, entretien des bâtiments administratifs...

La 2^{ème} partie est relative Aux opérations d'équipement ou investissement, elle présente l'ensemble des ressources affectées à l'équipement et à l'emploi qui en est fait. Exemple: les acquisitions, adduction d'eau potable et l'éclairage public, amortissement du capital Des emprunts...

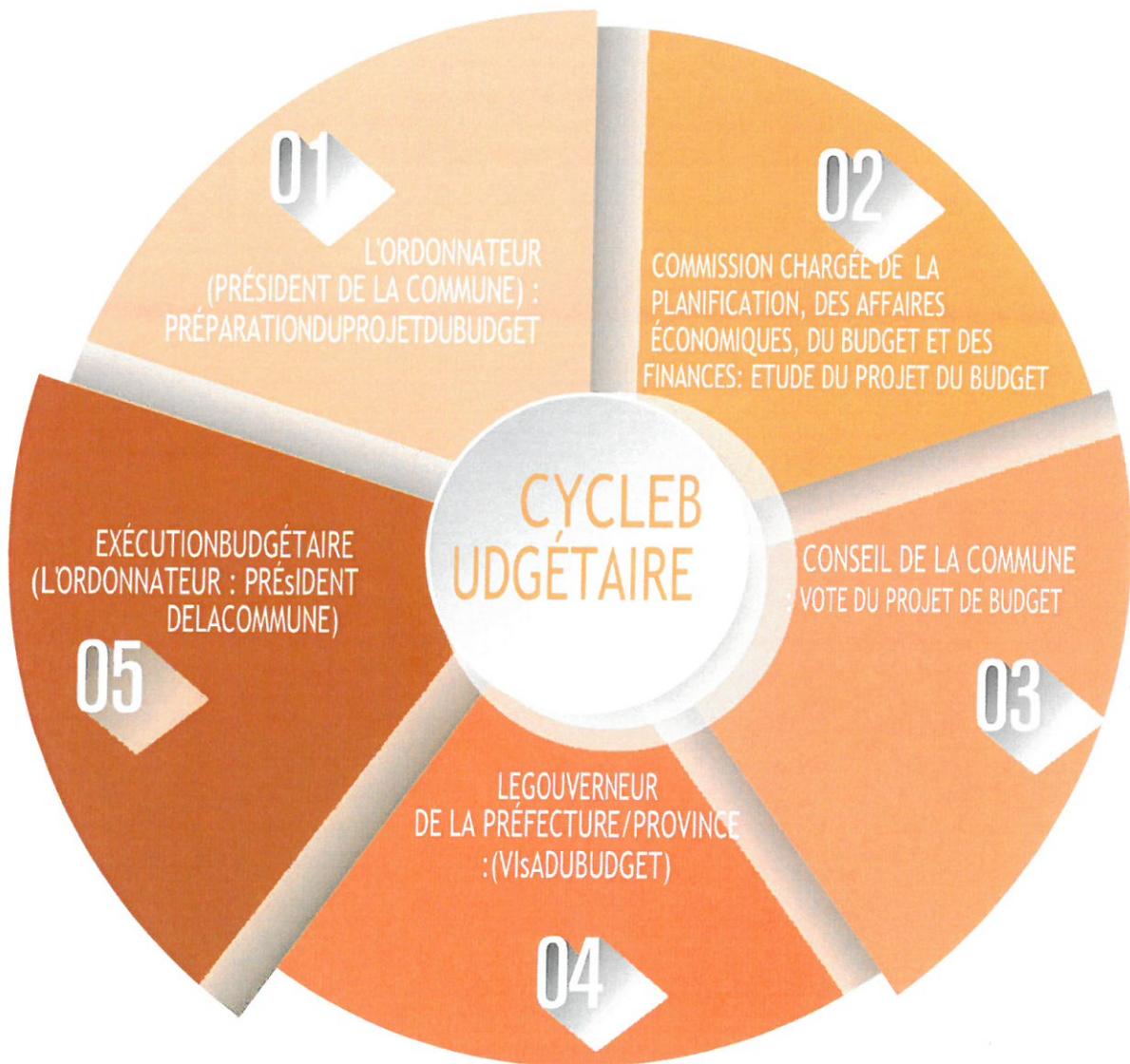
Les ressources de cette partie sont particulièrement constituées des subventions de l'Etat et de l'excédent de la première partie (lorsqu'un excédent prévisionnel est dégagé).

Le budget doit être équilibré Dans chacune des parties et s'il y a un surplus des recettes (excédent prévisionnel) dégagé de la première partie, il est affecté obligatoirement, à la deuxième partie.





PRINCIPALES ÉTAPES DU PROCESSUS DE PRÉPARATION ET D'ADOPTION DU BUDGET DE LA COMMUNE (*)



(*) Ce processus est bien détaillé en annexes.





الجماعات الترابية، خدمات و تنمية تشاركية
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, PRESTATIONS ET DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF

BUDGET 2022

ENCHIFFRES

2022

7 8 9
4 5 6
1 2 3





HYPOTHÈSES D'ÉLABORATION DU BUDGET DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE 2022

Les prévisions de la commune ont porté pour l'exercice 2022 sur les éléments suivants:

INDICATEUR	TAUX D'ÉVOLUTION
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8.41%
RECETTES D'ÉQUIPEMENT	34.58%
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	8.41%
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	34.58%
DÉFICIT BUDGÉTAIRE	0%
EXCÈDENT BUDGÉTAIRE	34.58%

Pour l'élaboration de son budget, la commune s'appuie sur un ensemble d'hypothèses :

- La conjoncture économique qui varie d'une année à l'autre, et qui peut par conséquent, impacter potentiellement les impôts et taxes soit en diminution ou en augmentation.
- Les orientations décrites dans une circulaire de cadrage budgétaire, que le Ministère de l'Intérieur envoie annuellement aux communes, au début du mois de Septembre.





RECETTES ET DÉPENSES DU BUDGET DE L'ANNÉE 2022

1^{ÈRE} PARTIE: FONCTIONNEMENT

1- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les prévisions des recettes du budget de l'année 2022 sont estimées à 182 637 358.00 DH, Contre 168 470 000.00 DH en 2021.

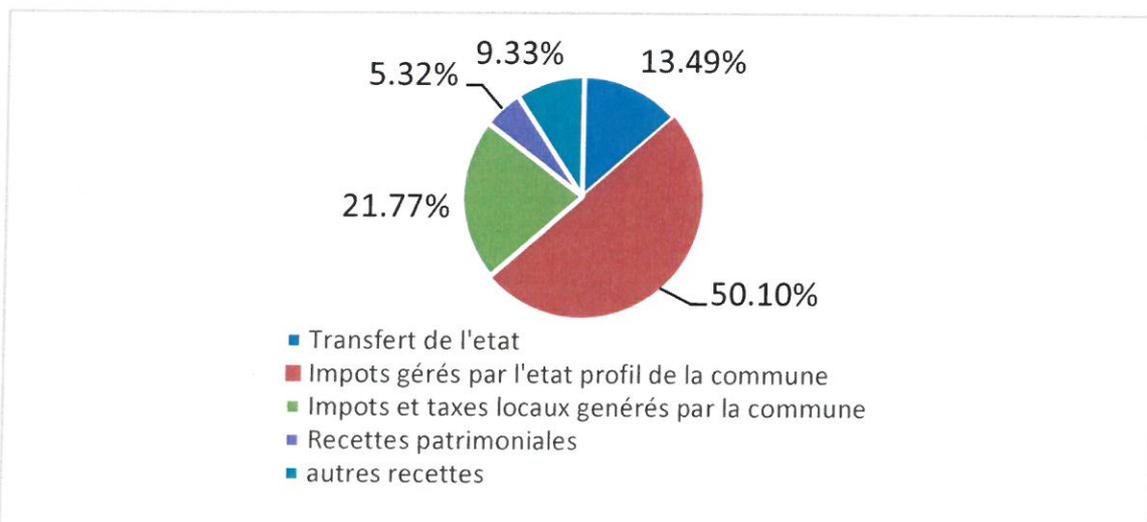


Quelques données détaillées sur les recettes de fonctionnement du budget de l'année 2022:



NATURE DE LA RECETTE	Montant en dh
Budget Principal	
Fonctionnement	
Transfert de l'Etat	24 632 458,00
Part de la commune dans le produit de la TVA (**)	24 632 458,00
Impôts gérés par l'Etat au profit de la commune	91 500 000,00
Taxe d'habitation	4 500 000,00
Taxe sur les services communaux	53 000 000,00
Taxe professionnelle	34 000 000,00
Impôts et taxes locaux gérés par la commune	39 754 000,00
Taxe sur les opérations de lotissement	3 000 000,00
Taxe sur les terrains urbains non bâtis	18 700 000,00
Taxe sur les opérations de construction	8 500 000,00
Redevances sur les saillies situées sur le domaine public communal	0,00
Taxe de séjour	420 000,00
Taxe principale d'abattage	1 134 000,00
Taxe sur les débits de boissons	2 000 000,00
Redevances sur les recettes des mandataires du marché de gros, des fruits et légumes et des halles aux poissons	5 700 000,00
Taxe sur le transport public de voyageurs	300 000,00
Recettes patrimoniales	9 717 000,00
Concession pour l'exploitation de saires et parcs de stationnement	1 086 000,00
Produit de location des locaux à usage commercial ou professionnel	2 500 000,00
Redevance d'occupation temporaire du domaine public communal pour un usage commercial, industriel ou professionnel	6 000 000,00
Droits perçus sur les marchés et lieux de vente publics	131 000,00
Autres Recettes	17 033 900,00
TOTAL	182 637 358,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE :



(**) Afin de permettre la comptabilisation des opérations afférentes à l'affectation d'une part du produit de TVA soit 30% sur les recettes de l'Etat) aux collectivités territoriales, il est créé à compter du 1er Avril 1986 un compte d'affectation spécial intitulé: Part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA, dont le Ministre de l'Intérieur est ordonnateur, «Article33bisdelaloidefinancespourl'année1986n°85-33».





QUELQUES CHIFFRES DÉTAILLANT LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

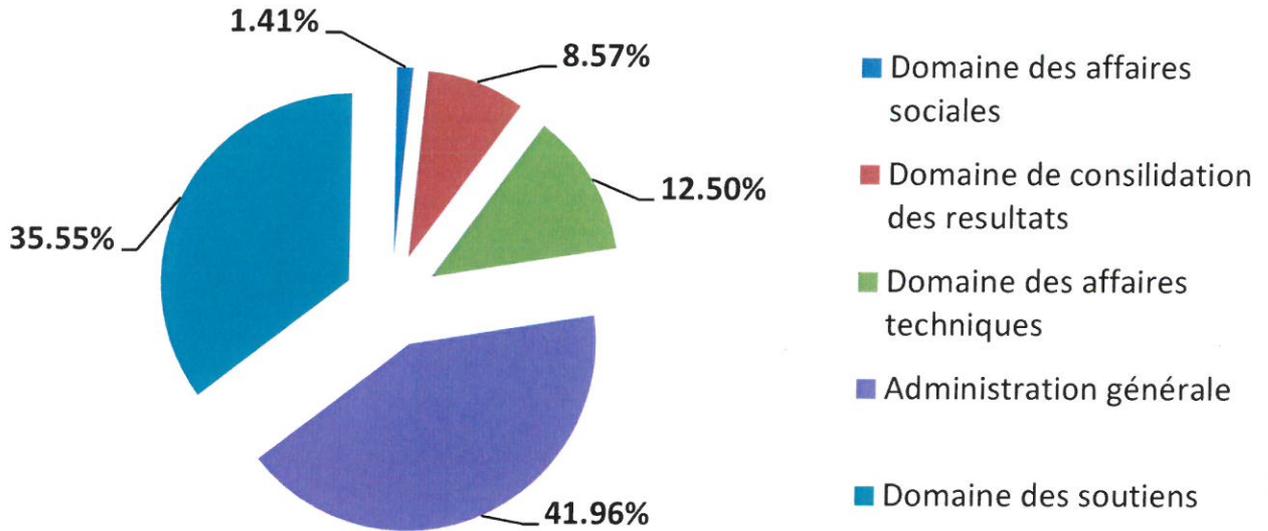
2-LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Nature de la dépense	Crédits ouverts
Budget Principal	
Fonctionnement	182 637 358,00
Administration générale	76 639 187,00
Actions du conseil	1 441 000,00
Actions liées à la gestion du personnel	59 212 000,00
Actions liées aux autres moyens de gestion	6 525 000,00
Intérêts des emprunts	9 461 187,00
Domaine des affaires sociales	2 580 000,00
Assistance sociale	350 000,00
Soins de santé de base et d'hygiène	539 000,00
Conservation des centres hospitaliers et dispensaires	71 000,00
Domaines de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel	8 000,00
Culture et beaux-arts	208 000,00
Activités sportives	1 404 000,00
Domaine des affaires techniques	22 834 458,00
Urbanisme, habitat et protection de l'environnement	2 562 000,00
Eclairage public (Redevances)	19 271 458,00
Points d'eau (Redevances)	1 001 000,00
Domaine de soutien	64 939 211,00
Remboursement aux particuliers et aux entreprises	1 600 000,00
Concours et versements	44 617 911,00
Dommages et intérêts au profit des tiers et frais de procédure	17 521 300,00
Versement au fonds RAMED	1 200 000,00
Domaine de consolidation des résultats	15 644 502,00
Versement de l'excédent à la 2^{ème} partie	15 644 502,00

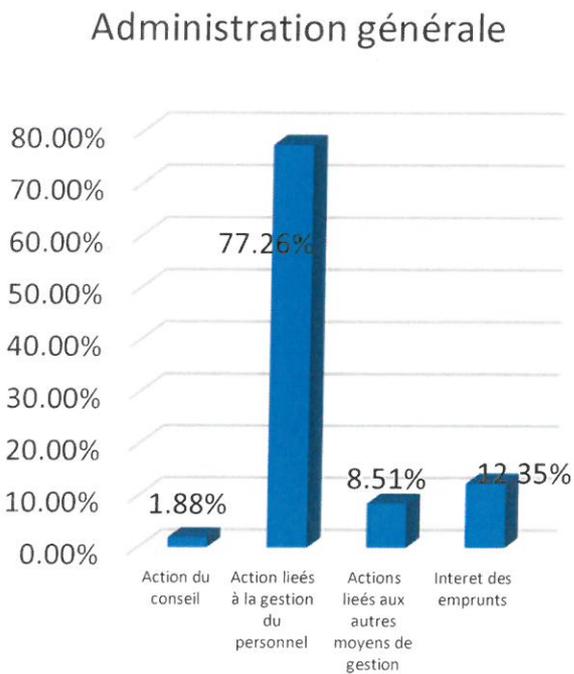


RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

REPARTITION DEPENSEES DE FONCTIONNEMENT

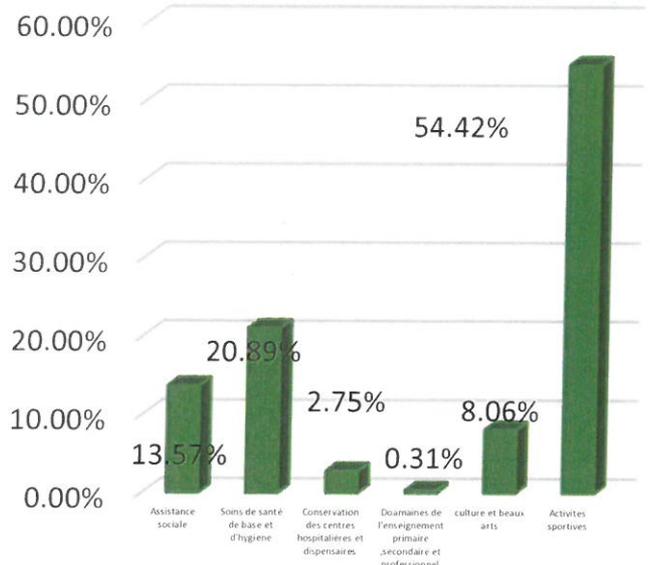


RÉPARTITION DES DÉPENSES LIÉES À L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

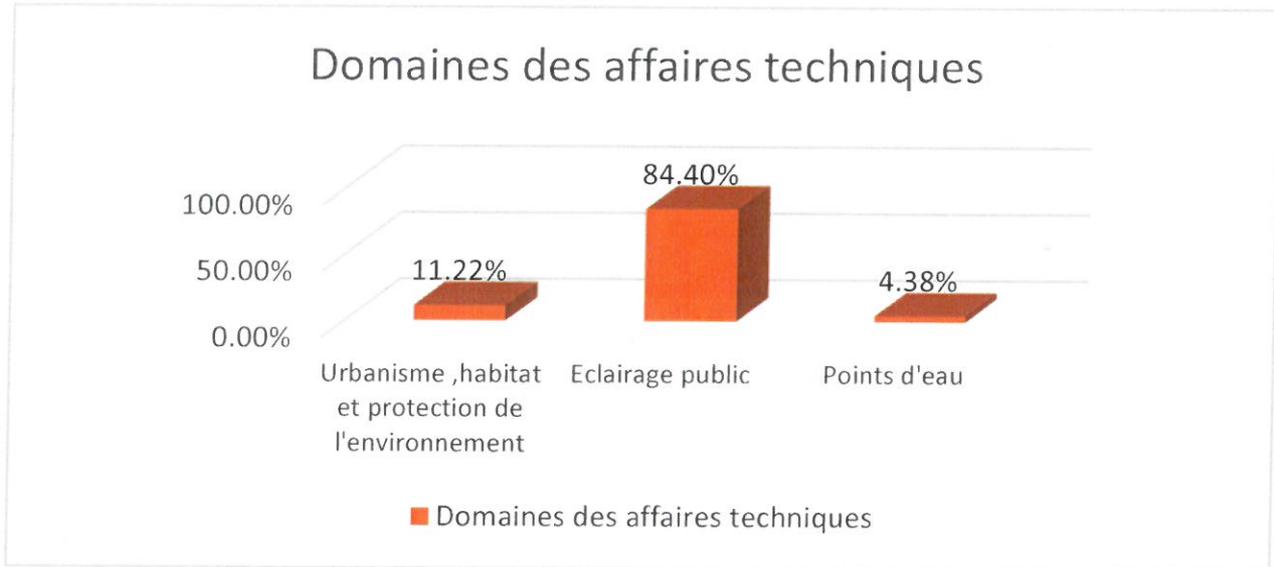


RÉPARTITION DES DÉPENSES LIÉES AUX AFFAIRES SOCIALES

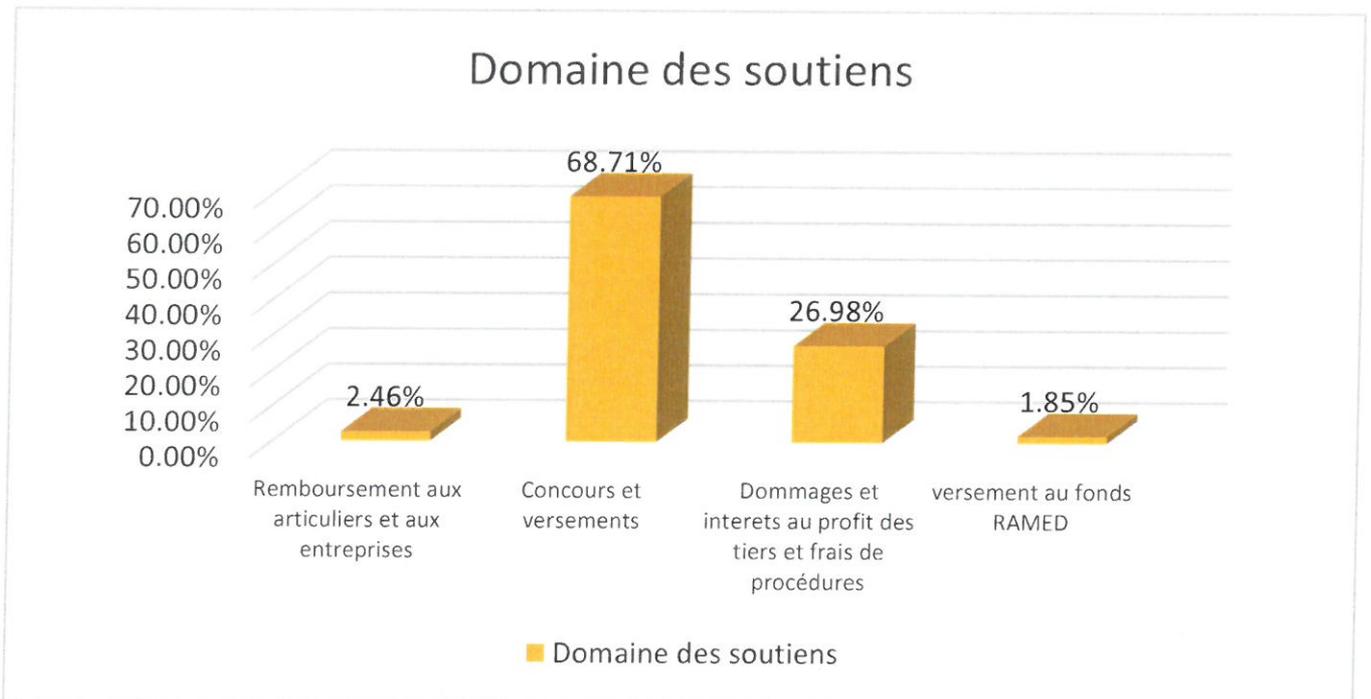
Domaine des affaires sociales



RÉPARTITION DES DÉPENSES LIÉES AUX AFFAIRES TECHNIQUES



RÉPARTITION DES DÉPENSES LIÉES AU DOMAINE DE SOUTIEN





QUELQUES RATIOS FINANCIERS (***)

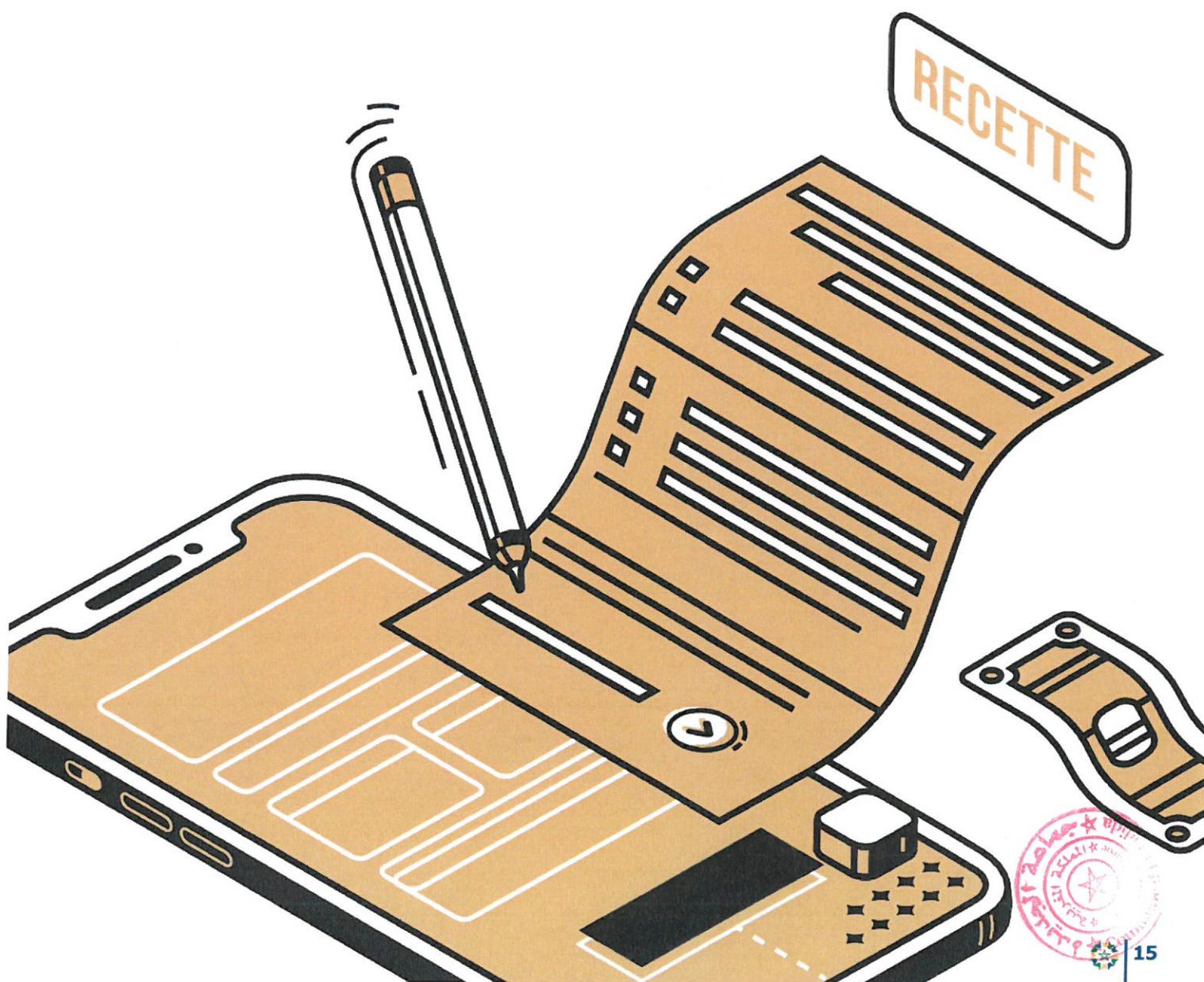
Ratio	Quotient (DH/.)
Les dépenses de fonctionnement par habitant	936.92 DH
Les recettes de fonctionnement par habitant	936.92 DH
Le produit fiscal par habitant	673.33 DH
Dépenses d'éclairage public par habitant	98.86 DH
Dépenses des déchets ménagers/habitant	221.27 DH
Taux d'épargne brute	89.52
La marge d'autofinancement courant	89.52

(***)Les modes de calcul sont expliqués en annexes.

2^{ÈME} PARTIE: EQUIPEMENT

1-LES RECETTES D'ÉQUIPEMENT

DESIGNATIONDES CHAPITRES	ADMIS EN 2021	PROPOSÉS POUR 2022
Domaine des affaires sociales	0.00	0.00
Domaines des affaires techniques	0.00	0.00
Domaine des affaires économiques	0.00	0.00
Excédent 1ère partie	11 624 613.00	15 644 502.00
TOTAL	11 624 613.00	15 644 502.00





QUELLES SONT LES PRIORITÉS BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 2022

2-LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Les priorités budgétaires doivent découler du plan d'action de la commune (PAC).
Exemple:

Buts et résultats envisagés

Objectif1

Améliorer la qualité des infrastructures et des équipements de base

Résultat1:

Contribution au désenclavement et à la connexion entre les différents douars

Résultat2:

Généralisation du réseau d'électricité

Résultat3:

Généralisation de l'adduction au réseau d'eau potable

Objectif2

Améliorer la qualité des services sociaux, culturels, sportifs et environnementaux

Résultat1:

Contribution à l'amélioration du niveau d'éducation et à la lutte contre l'analphabétisme et l'abandon scolaire

Résultat2:

Contribuer au développement des services de santé et les rapprocher de la population

Résultat3:

Contribution à l'amélioration de la gestion des déchets

Résultat4:

Contribution à l'amélioration du secteur sportif de la commune

Objectif3

Réaliser Le développement économique De la commune

Résultat1:

Contribution à l'économie sociale

Matrice des projets du programme d'action de la commune.





QUELQUES CHIFFRES DÉTAILLANT LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

PROJETS	CRÉDITS OUVERTS
Désenclavement	
• Réalisation des études pour le revêtement de la voirie	0.00
• Construction de voiries urbaines	0.00
Ouvrage d'éclairage public	
• Maintenance du réseau d'électricité	6 101 030.60
• Acquisition d'un camion nacelle pour la réparation du réseau d'électricité	0.00
Ressources d'eau et amélioration de la qualité d'adduction au réseau	
• Faire des trous d'exploitation pour l'eau potable	0.00
• Acquisition de pompes	0.00
• Construction des réservoirs d'eau potable	0.00
• Acquisition de conduits d'eau potable	0.00
• Acquisition d'un camion-citerne	0.00
• Acquisition de groupes électrogènes	0.00
• Acquisition de plaques d'énergie solaire	0.00
Services sociaux, culturels et environnementaux	
• Acquisition de bus scolaires	0.00
• Achat des équipements de crèches	0.00
• Construction des complexes sociaux culturels	0.00
• Construction et aménagement des murs d'enceinte des cimetières	0.00
• Travaux de reboisement (des espaces verts)	0.00
Amélioration et rapprochement des services de santé de la population	
• Acquisition d'une ambulance	0.00
• Construction et équipement des dispensaires	0.00
Gestion des déchets	
• Réalisation d'une décharge communale dans le cadre d'un groupement de communes spécialisé dans l'assainissement solide	0.00
• Acquisition d'un camion pour la collecte des ordures ménagères	0.00
• Acquisition des bacs à ordures	0.00
Développement du secteur sportif communal	
• Acquisition d'un terrain pour la réalisation des terrains de proximité	0.00
• Achat des articles sportifs	0.00
• Organisation de tournois sportifs	0.00
• Construction de piscines	0.00
Economie sociale	
•	
•	
•	



Récapitulation et inscription des équilibres du budget

1- BUDGET	RECETTES	DÉPENSES
Première partie		
Total des ressources	182 637 358.00	
Impôts et taxes locales	127 309 500.00	
Produit des impôts et taxes affectés par l'État	24 632 458.00	
Produit des rémunérations pour service rendu	22 949 900.00	
Produit du patrimoine	4 123 500.00	
Dotations, aides et participations	0.00	
Recettes diverses	3 622 000.00	
Total des charges		182 637 358.00
Dépenses des élus		760 000.00
Dépenses des fonctionnaires		57 800 000.00
Dépenses de remboursement des dettes		22 828 149.00
Dépenses relatives aux engagements financiers issus des Conventions et contrats conclus		31 771 358.00
Dépenses d'exécution des arrêts et jugements		17 520 300.00
Subventions et aides aux associations		1 940 000.00
Dépenses diverses		50 017 551.00
Deuxième partie		
Total des ressources	15 644 502.00	
Excédents financiers		
Produit des impôts et taxes affectés par l'État		
Autres recettes fiscales		
Produit des rémunérations pour services rendus		
Produit des emprunts	15 644 502.00	
Dotations diverses		
Recettes diverses		
Total des charges		15 644 502.00
Dépenses des travaux		
Amortissement du capital emprunté		13 644 502.00
Dotations accordées		
Prises de participations		
Dépenses diverses		2 000 000.00
Total du budget	198 281 860.00	198 281 860.00
2- COMPTES SPÉCIAUX		
1- Comptes d'affectations spéciales		
Compte TAÏXE D'ABATAGE	2 000 000.00	2 000 000.00
Compte JEUNE ENTREPRENEUR	100 000.00	100 000.00
2- Comptes de dépenses sur dotations		
Compte ELECTRICITE	13 000 000.00	13 000 000.00
Compte EAU	1 000 000.00	1 000 000.00
Total des comptes spéciaux	16 100 000.00	16 100 000.00
3- TOTAL DES BUDGETS ANNEXES		
Budget annexe.....	F	E
Budget annexe.....		
Total général	214 381 860.00	214 381 860.00
L'ÉQUILIBRE		
CRÉDITS PROPOSÉS DE L'EXERCICE		
Recettes		214 381 860.00
Dépenses		214 381 860.00
Excédent		0.00

Pour Le Président et sa Délégation
 Le Directeur Générale De Service
 Commune El Jadida
MOHAMMED CHAANOU



NOTIONS ET ANNEXES





NOTIONS DE BASE

BUDGET ANNEXE:

Etabli pour certains services locaux spécialisés, dont l'activité tend essentiellement à produire des biens ou rendre des services donnant lieu à rémunération (eau, assainissement, etc.). Ces budgets permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls usagers pour équilibrer les comptes.

COMPTES SPÉCIAUX:

Les comptes spéciaux ont pour objet de décrire des opérations en conservant leur continuité d'une année budgétaire à l'autre ou de garder trace sans distinction entre les années budgétaires, d'opérations qui se poursuivent pendant plus d'une année.

DÉFICIT BUDGÉTAIRE:

Lorsque les recettes (argent) de la commune ne sont pas suffisantes pour couvrir toutes les dépenses, on parle de déficit budgétaire. Dans ce cas, la commune est obligée de réduire ses dépenses ou de demander une dotation supplémentaire au Ministère de l'Intérieur.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT:

Dépenses liées au fonctionnement courant de la commune, elles regroupent principalement:

- Les frais de rémunération des personnels.
- Les dépenses d'entretien et de fournitures.
- Les frais de fonctionnement divers correspondants aux compétences de la commune.
- Les intérêts de la dette, c'est-à-dire les intérêts des emprunts.



DÉPENSES OBLIGATOIRES:

Les dépenses suivantes sont obligatoires pour la commune:

- Les traitements et indemnités du personnel de la commune ainsi que les primes d'assurances.
- La contribution de la commune aux organismes de prévoyance, au fonds de retraite et aux dépenses de mutualité.
- Frais de consommation d'eau, d'électricité et des télécommunications.
- Les dettes exigibles.
- Les contributions qui doivent être transférées au profit des groupements des collectivités territoriales et aux établissements de coopération intercommunale.
- Les engagements financiers résultants des conventions et contrats conclus par la commune.
- Les dépenses relatives à l'exécution des arrêts et jugements prononcés par la justice à l'encontre de la commune.
- La dotation globale affectée au fonctionnement des arrondissements (pour les communes à arrondissements).

TRÉSORIER COMMUNAL:

Est chargé de :

- L'exécution des opérations de recettes.
- L'exécution des opérations de dépenses.
- La gestion du personnel local et du patrimoine.
- La tenue de la comptabilité et la gestion de la trésorerie.
- L'assistance juridique et le conseil financier.

ANNEXES





LES TEXTES ENCADRANT L'OPÉRATION D'ÉLABORATION DU BUDGET DE LA COMMUNE

LOIS

- Loi organique n°113-14 relative aux communes.
- Loi n°47-06 relative à la fiscalité des collectivités territoriales.
- Loi n°3907 édictant des dispositions transitoires en ce qui concerne certains droits, taxes, contributions et redevances dues aux collectivités territoriales.

DÉCRETS

- Décret N°2-16-307 du 23 Ramadan 1437 (29 Juin 2016) fixant le contenu de la programmation triennale du budget de la commune.
- Décret N°2-16-316 du 23 Ramadan 1437 (29 Juin 2016) fixant la liste des documents devant être joints au budget de la commune.
- Décret N° 2-16-319 du 23 Ramadan 1437 (29 Juin 2016) fixant les modalités d'élaboration des états financiers et comptables accompagnant le budget de la commune.
- Décret N° 2-16-293 du 14 Ramadan 1438 (9 Juin 2017) fixant les modalités d'inscription des équilibres des budgets, des budgets annexes et des comptes spéciaux dans un état consolidé.
- Décret N° 2-16-290 du 14 Ramadan 1438 (9 Juin 2017) fixant la nature et les modalités d'établissement et de publication des informations et des données contenues dans les états comptables et financiers prévus à l'article 275 de la loi N°113-14 relative aux communes.
- Décret N° 2-17-253 du 03/6/2017 relatif à la nomenclature budgétaire.

ARRÊTÉS

- Arrêté commun du Ministre de l'Intérieur et du Ministre de l'Economie et des Finances N°18-1365 du 13 Chaaban 1439 (30/4/2018) fixant la nomenclature budgétaire des communes.
- Décision du Ministre de l'Intérieur N° 18-671 du 18 Jaumada II 1439 (7/3/2018) fixant modèle de la programmation triennale des communes.
- Arrêté fiscal de la commune N°. tel qu'il a été modifié et complété.

CIRCULAIRES

- Circulaire du Ministre de l'Intérieur N° 17684 du 21 Septembre 2022 relative à la préparation et l'exécution des budgets des collectivités territoriales.





DÉTAIL DES PRINCIPALES ÉTAPES DU PROCESSUS DE PRÉPARATION ET D'ADOPTION DU BUDGET DE LA COMMUNE

1 COMMENT EST PRÉPARÉ LE BUDGET DE LA COMMUNE ?

Le projet du budget de la commune doit être établi sur la base d'une programmation triennale de l'ensemble des ressources et charges de la commune, conformément à son plan d'action, qui décrit, pour une période de six ans, les projets à mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire de la commune.

Le plan d'action de la commune et la programmation triennale sont utilisés pour préparer le projet de budget annuel, sous forme d'un tableau de bord qui fait un parallélisme entre les ressources et les dépenses que la commune prévoit d'entreprendre lors de l'année suivante.

Sur la base du cadre budgétaire et la circulaire du Ministre de l'Intérieur, relative à la préparation du budget (transmise annuellement à tous les ordonnateurs), le président de la commune prépare le projet de budget.

2 DE L'ÉTUDE DU PROJET DE BUDGET DE LA COMMUNE

Après avoir achevé la préparation du projet de budget par le président de la commune (l'ordonnateur), il est soumis (accompagné des documents d'appuis) pour étude à la commission chargée de la planification, des affaires économiques, du budget et des finances dans un délai de 10 jours au moins avant la date d'ouverture de la session ordinaire relative au vote du budget par le conseil.



3 DU VOTE DU PROJET DE BUDGET DE LA COMMUNE

Après l'ouverture de la session ordinaire par le président du conseil, le président de la commission chargée du budget, des affaires financières et de la programmation, fait une présentation du projet de budget, en donnant un aperçu sur les éléments ayant encadré la préparation ainsi que des explications sur les augmentations ou les diminutions potentielles, par rapport à l'année précédente, qu'ils agissent sur des recettes ou des dépenses.

Avant de passer au vote du budget, les membres du conseil peuvent discuter le projet de budget et y apporter de nouvelles propositions. Le vote des recettes doit intervenir avant le vote des dépenses. Les prévisions des recettes font l'objet d'un vote global en ce qui concerne le budget. Les dépenses du budget font l'objet d'un vote par chapitre.

Le budget doit être adopté au plus tard le 15 novembre, ensuite le président de la commune adresse au gouverneur de la préfecture ou de la province, pour visa, le budget adopté ou à défaut, le budget non adopté, assorti des procès-verbaux des délibérations du conseil.

4 DU VISA DU BUDGET DE LA COMMUNE

Le budget est présenté au visa du gouverneur de la préfecture ou de la province au plus tard le 20 Novembre. Le contrôle porte sur les éléments suivants:

- Le respect des dispositions de la loi organique relative aux communes et des lois et règlements en vigueur.
- L'équilibre du budget sur la base de la sincérité des prévisions des recettes et des dépenses.
- L'inscription des dépenses obligatoires.

Le budget devient exécutoire après visa du gouverneur de la préfecture ou de la province.

5 DE LA PUBLICATION DU BUDGET DE LA COMMUNE

Le président de la commune doit déposer le budget au siège de la commune dans les 15 jours qui suivent son visa et à le mettre à la disposition du public, par tout moyen de publicité. De même il est tenu de le notifier au trésorier.



DÉFINITION DES RATIOS FINANCIERS

RATIOS	DÉFINITION	MODE DE CALCUL
Dépenses de fonctionnement par habitant	Ce ratio permet de connaître la charge en termes de dépenses de fonctionnement que représente un habitant de la commune	Dépenses de fonctionnement / Nombre de population
Les recettes de fonctionnement par habitant	Ce ratio estime les recettes de fonctionnement produites par un habitant au sein de la commune	Recettes De fonctionnement / Nombre de population
Le produit fiscal par habitant	Ce ratio révèle les recettes fiscales produites par habitant au sein de la commune	Total des recettes fiscales / Nombre de population
Dépenses d'éclairage public par habitant	Ce ratio appréhende le montant des dépenses d'équipement (afférentes à l'éclairage public) par habitant de la commune	Dépenses brutes d'éclairage public / Nombre de population
Dépenses de collecte des déchets ménagers par habitant	Ce ratio appréhende le montant des dépenses d'équipement afférentes à la collecte des déchets ménagers par habitant de la commune	Dépenses brutes de collecte des déchets ménagers / Nombre de population
Capacité d'autofinancement ou épargne brute	C'est le solde qui est le plus proche du résultat comptable (excédent ou déficit de fonctionnement). La capacité d'autofinancement correspond à la marge dont la commune dispose pour financer ses investissements	Excédent brut de fonctionnement moins l'amortissement en capital de l'emprunt



LE BUDGET DE LA COMMUNE EST LIBREMENT CONSULTABLE PAR TOUT CITOYEN.



Où TROUVEZ LE BUDGET CITOYEN?

En visitant le site Internet de la commune à l'adresse suivante:

<https://www.communeeljadida.ma/>

Le Portail National des Collectivités
Territoriales (Rubrique open data)

collectivites-territoriales.gov.ma

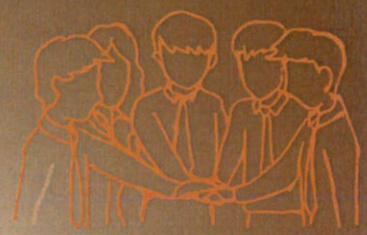
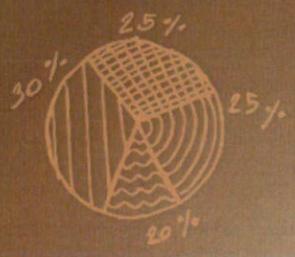
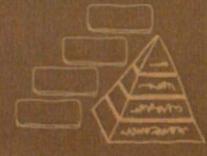
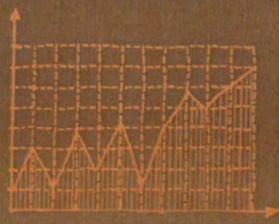
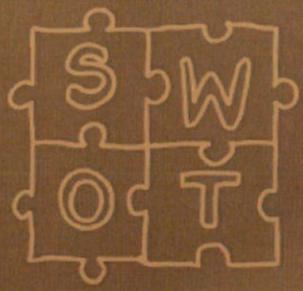


INTERAGISSEZ AVEC NOUS

Vous pouvez également envoyer vos commentaires, demandes de renseignements et suggestions pour développer le contenu du budget citoyen, aux adresses suivantes :

oariss@interieur.gov.ma
mafzakari@interieur.gov.ma





الجمعية الوطنية لحقوق الإنسان
National Society for Human Rights

